

PRÉVOYANCE DES ACTIFS : UN IMPÉRATIF SOCIAL À METTRE AU COEUR DES DÉBATS

Retraites, Protection Sociale Complémentaire des Fonctionnaires... Des réformes structurantes en cours de préparation font l'impasse sur une protection essentielle : la prévoyance. Pourtant, 77% des Français souhaitent que l'amélioration de la couverture prévoyance des actifs soit intégrée à ces débats de société. Le Groupe VYV publie, en partenariat avec la FNATH, l'Association des accidentés de la vie, un livre blanc issu de 18 mois de travaux pour éclairer sur les insuffisances, les enjeux, et mettre en débat 25 propositions concrètes pour améliorer la prévoyance des actifs en France.

D'importantes insuffisances et inégalités de traitement entre les actifs

Le Groupe VYV, premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, et 5^{ème} acteur du marché de la prévoyance, dresse, à travers son livre blanc « **Améliorer la prévoyance des actifs, un impératif social** » réalisé en partenariat avec la FNATH, l'Association des accidentés de la vie, un **constat sans appel de l'état de la couverture prévoyance des actifs en France**.

« Chaque année, par insuffisance de couverture prévoyance, des milliers de familles subissent la double épreuve, humaine et financière d'un accident grave de la vie. Pourtant essentielle, la prévoyance est le parent pauvre de la protection sociale, et demeure très mal connue du grand public. La publication de ce livre blanc et de nos 25 propositions entend remettre la prévoyance au cœur des débats pour une meilleure protection des actifs et une meilleure justice sociale. »

Stéphane Junique,
 président du Groupe
 VYV

- Son Observatoire de l'imprévoyance estime **les insuffisances de prestations** sur les risques d'arrêt de travail, d'invalidité, de décès et d'aidance à **8,4 Milliards d'euros par an** et pointe **d'importantes inégalités de traitement entre les actifs**. Les salariés du privé sont globalement les mieux couverts, mais ce constat global cache de grandes disparités, notamment entre **les cadres, seuls actifs en France à bénéficier historiquement d'une couverture prévoyance complémentaire obligatoire**, et les non-cadres. Les fonctionnaires, les travailleurs non-salariés et les chômeurs subissent également d'importants « **trous de couverture** ». Par exemple, sans couverture prévoyance, un fonctionnaire mis à la retraite pour invalidité peut perdre de 37% à 90% de ses revenus nets, à vie.
- **Les conséquences peuvent s'avérer désastreuses** pour les personnes touchées et leurs familles, **et mener à la précarité**. Assurer l'accès aux soins ne suffit pas pour guérir sereinement : comment lutter contre une maladie grave ou se reconstruire après un deuil quand on ne sait plus comment payer ses charges courantes ?
- Autre constat : **le manque d'information** criant sur la prévoyance. Selon une étude Groupe VYV-Viavoice publiée en janvier 2023, 1 Français sur 2 se dit « mal informé » en matière de prévoyance, et plus de la moitié des actifs ne connaissent pas leurs garanties de prévoyance.

3 grands axes d'amélioration de la prévoyance des actifs en France

Alors que la succession de crises que nous traversons a mis en évidence nos fragilités et nos besoins de protection les plus essentiels, les Français sont en attente de changement. **77% souhaitent que la prévoyance soit intégrée aux débats** sur la réforme des retraites. **80% sont favorables à ce que tous les actifs** bénéficient d'une **couverture prévoyance financée au moins en partie par leur employeur**.



« Dans un contexte de quête de sens et d'impact, renforcer la protection sociale représente un investissement particulièrement vertueux pour les employeurs. Il s'agit également d'une autre forme de partage de la valeur, susceptible de renforcer l'attractivité de l'emploi ainsi que l'engagement et la fidélité des collaborateurs. »

Catherine Touvrey,
directrice Assurance et protection financière du Groupe VYV et directrice générale d'Harmonie Mutuelle.

Les 25 propositions du Groupe VYV pour améliorer la prévoyance des actifs résultent d'échanges entre ses experts, élus, représentants des adhérents, mais aussi avec la FNATH, l'Association des Accidentés de la Vie. Elles s'articulent autour de 3 d'axes d'amélioration clés, complémentaires et indissociables :

- **Axe 1 : Améliorer la couverture de l'ensemble des actifs et son financement par les employeurs**

En ce sens, le Groupe VYV préconise de permettre à **tous les actifs**, quel que soit leur statut, de faire face aux risques graves de la vie **en impliquant l'ensemble des employeurs et en consacrant au moins 1,5% de la masse salariale ou des revenus** à :

- **Un socle de couverture essentielle**, identique pour tous, sur les risques décès et invalidité ;
- **Un complément de garanties** à adapter selon les besoins ;
- **Et des dispositifs de prévention**.

Pour s'adapter aux spécificités du secteur d'activité, des métiers et de la population assurée, **les modalités (budget, garanties et niveau de participation de l'employeur) seraient définies dans le cadre habituel de négociations (branches, ministères...)**, en laissant aux assurés la possibilité de compléter leur couverture à titre individuel.

- **Axe 2 : Sensibiliser et informer les actifs à leur couverture prévoyance**

Par exemple, en déployant **un relevé d'information annuel de prévoyance** à destination des actifs leur permettant de mieux comprendre leur couverture prévoyance, d'identifier les lacunes potentielles et d'activer leurs garanties.

- **Axe 3 : Réduire la fréquence et les impacts des risques**

Par exemple, en faisant évoluer la réglementation pour **encourager les employeurs à mettre en place des dispositifs de prévention** et à mobiliser l'expertise et l'accompagnement des organismes complémentaires.

En évitant des difficultés financières aux personnes confrontées à une maladie grave, un accident ou un deuil, la prévoyance contribue à la capacité de guérison et de rebond. Elle s'inscrit ainsi entièrement dans les ambitions portées par le Groupe VYV pour contribuer à rendre effectif le droit à la santé, à travers une protection sociale de qualité pour tous en France.

La FNATH, l'association des accidentés de la vie

Depuis près de 100 ans, la FNATH œuvre à l'amélioration du sort des accidentés de la vie, (victimes d'accidents du travail, de la route, de maladies professionnelles, de catastrophes naturelles ou industrielles, d'accidents médicaux ou domestiques, d'agressions ou d'actes de terrorisme...), ainsi que du sort de toutes personnes handicapées, invalides ou malades et leurs ayants droit. Elle est présente dans les conseils des organismes de Sécurité Sociale, AGIFIPH, FIPHFP et institutions en charge des orientations en faveur des personnes en situation de handicap. Elle accompagne individuellement ou collectivement les personnes accidentées, malades ou handicapées et leurs familles dans leurs démarches juridiques et administratives. Elle intervient pour faciliter leur accès au droit dans le domaine des accidents du travail, des maladies professionnelles, mais aussi de tout accident de la vie, toutes maladies et handicap.

www.fnath.org    

Le Groupe VYV, Entrepreneur du mieux-vivre

Le Groupe VYV est le 1er acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France. Autour de ses trois métiers (Assurance, Soins et accompagnement, Logement), le Groupe VYV développe des offres complètes et personnalisées pour accompagner et protéger tous les individus tout au long de la vie.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun : plus de 10 millions de personnes protégées, 73 000 entreprises clientes en santé et en prévoyance, plus de 19 000 collectivités territoriales et 14 ministères et établissements publics à caractère administratif. Acteur engagé, avec près de 45 000 collaborateurs et 10 000 élus, dont près de 2 600 délégués, le Groupe VYV innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV porte l'ambition d'être le groupe de référence de la santé et de la protection sociale, en incarnant un projet de performance solidaire pour demain.

En 2021, le chiffre d'affaires sur le périmètre combiné du groupe est de 9,9 milliards d'euros (hors CA du pilier logement). L'activité assurance représente 7,7 milliards d'euros dont 5,7 milliards d'euros de cotisations santé et 1,5 milliard d'euros de cotisations prévoyance. VYV³, l'offre de soins et d'accompagnement, est organisée autour des pôles soins, produits et services et accompagnement, et de ses 1 700 établissements et services dans 81 départements. En 2021, le volume d'activité consolidé généré s'élevait à 2,2 milliards d'euros.

www.groupe-vyv.fr   

Contacts presse

Isabelle Poret – Responsable du département relations presse et réseaux sociaux

isabelle.poret@groupe-vyv.fr / 06 37 97 20 17

Paul Caillaud – pcaillaud-ext@groupe-vyv.fr / 06 46 40 36 85